



SOPRAGGLO
ESCLES

4 Route de Fouilloy
60220 ESCLES ST PIERRE
Tél : 03 44 04 20 20 Fax : 03 44 04 51 49

Bon No : 001099473		1ere Gachée : 10:00 (1)		Date : 14/08/2026 012608129513		Zone : ZONE 03	
Quantité : 8.00 m3		Réf. commande(2) :		Chantier : CREVECOEUR LE GRAND		Véhicule : FF122NQ SOP08 Chauffeur : JORDY YUNG	
Client : BEEUWSAEI BEEUWSAERT CO NIJVERHEIDSLAAN 3 8880 LEDEGEM BE		88 RUE VICTOR HUGO 60360 CREVECOEUR LE GRAND		Transport :		CONSEILS DE SECURITE:	
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale	
10:15		00:00		Quantite Origine : 24.00 m3 Quantite Restante : 0.00 m3 Livree Reelle : 8.00			
Code Formule 817		Désignation(6)(8) BPS NF EN 206 A2/CN		Certification XC1, XC2(F)		Classe d'exposition(3) 0.40 %	
Ciment(type et classe) CEMII/A -LL 42.5R CE CP2NF		Additions(type) 0		Dosage(C+Ka)(5) 254		Résistance caractéristique(4) C 20/25	
Appellation commerciale : C20/25 XC1, 2(F) D22 S3 II 42		Carac. complementaire :		TEMPERATURE : 26°C			
Propriétés spécifiées :							
SERVICES		ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)		LIVRAISON RECEPTIONNEE			
		MasterPolyheed 911 0.5 %		Nom: Signature du client:			
Ajout d'ingrédients sur chantier(9): Type et quantité: Demandeur:		Signature:					

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
(4) contrôle de la résistance sur cubes.
(5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
(6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
(7) ou rapport E/C suivant la spécification.
(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN
(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN. Dans le cas d'un béton certifié, il perd de facto sa certification que le sigle de certification NF, soit rayé ou non